



REMPART
MUTUELLE

Protéger, au sens fort

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ & PRÉVOYANCE

OFFRE PARTENAIRE CLUBS DE JUDO



REMPART MUTUELLE

Partenaire de la Ligue Occitanie de Judo
et du Comité de Judo de Haute-Garonne





REMPART

MUTUELLE

Protéger, au sens fort

Fondée en 1932, REMPART MUTUELLE est une mutuelle toulousaine, indépendante, à taille humaine, centrée sur la protection sociale complémentaire, en santé et prévoyance.

Année après année, nous poursuivons notre développement dans le respect de notre héritage et par notre capacité à bousculer les codes établis.

Notre métier... protéger les particuliers, les professionnels, les fonctionnaires.

Notre volonté... contribuer à améliorer l'accès aux soins pour tous.

"Protéger au sens fort", grâce à la force du collectif.

sommaire

- p 3. REMPART MUTUELLE, UNE MUTUELLE ENGAGÉE
- p 4. NOS OFFRES SANTE & PRÉVOYANCE
- p 6. NOS GARANTIES - CONVENTION COLLECTIVE DU SPORT
- p 10. LA CARTE TIERS PAYANT
- p 10. NOTRE RÉSEAU DE SOINS
- p 11. LES SERVICES REMPART MUTUELLE INCLUS DANS NOS CONTRATS
- p 14. L'ESPACE ADHÉRENT / L'APPLICATION REMPART POCKET
- p 18. COMMENT NOUS CONTACTER ET ADHÉRER

UNE MUTUELLE AUTHENTIQUE ET INNOVANTE, RÉSOLUMENT DIFFÉRENTE

REMPART MUTUELLE conçoit l'ensemble des contrats distribués et garde la totale maîtrise de leur gestion grâce, notamment, au pilotage rigoureux des risques et à une stratégie orientée vers la pérennité de son modèle économique.

Attachés aux principes mutualistes de solidarité, de responsabilité et d'indépendance, nous plaçons la qualité des services apportés aux adhérents au cœur de nos préoccupations. Nos collaborateurs sont pleinement investis pour leur offrir écoute et satisfaction, par une relation humaine privilégiée.

Nous sommes impliqués dans l'Economie Sociale et Solidaire et menons des actions en faveur de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Nous défendons les valeurs d'égalité de traitement, de solidarité et d'inclusion.

Nous affirmons également nos convictions par la promotion du Sport Santé à travers de nombreux partenariats et d'actions de mécénat auprès de clubs sportifs, d'athlètes et d'acteurs engagés.

En ce sens, nous avons été pionniers à encourager la pratique de l'activité physique et sportive. Cet engagement se traduit notamment par le remboursement des licences et abonnements sportifs lors de l'adhésion*, quelle que soit la discipline pratiquée.

Encore aujourd'hui, nous sommes parmi les rares organismes à rembourser la consultation pour l'établissement d'un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du sport (CACI) non prise en charge par la Sécurité Sociale.

REMPART MUTUELLE, PARTENAIRE ESSENTIEL DU SPORT TOULOUSAIN... ET PLUS LARGEMENT

• Clubs sportifs

- La Ligue Occitanie de Judo et le Comité de Judo de Haute-Garonne
- Le Stade Toulousain
- Le Toulouse Olympique XIII
- L'Albi Rugby League XIII
- Le Racing Club Saint Gaudinois XIII
- Les Dauphins du TOEC
- Les Fenix Handball
- Les Spacer's Toulouse Volley
- Le Golf de Garonne



• Handisport

- Sponsor de la section Handisport Rugby du Stade Toulousain (STRH)

• Sport féminin

- Mécène de La Maison du Sport au Féminin qui œuvre à l'égalité hommes-femmes au sein des carrières sportives, lève les freins à l'accès au sport, améliore la visibilité du sport féminin
- Sponsor du Blagnac Sporting Club Rugby Section Féminine, de Vanessa Morales (ultra-trail)

• Le sport comme vecteur d'insertion sociale

- Notre Partenariat avec l'Association « REBONDS », association socio-sportive, utilise le sport comme outil d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle

REMPART MUTUELLE couvre aujourd'hui plus de 60 000 personnes en santé.

La complémentaire santé vous permet, via un contrat individuel ou collectif, de compléter le remboursement de vos frais de santé perçu par l'Assurance maladie.

A chaque étape de votre parcours de vie, nous proposons une gamme complète de garanties santé, étudiées selon votre profil.



ÉTUDIANTS & APPRENTIS

Jusqu'à 28 ans et pour tous les budgets

Nos plus

- + Offre responsabilité civile et individuelle accident pour 16 euros/an*
- + Solution Mobilité internationale



PARTICULIERS

5 formules adaptées à votre situation

Nos plus

- + Réduction pour votre conjoint*
- + Cotisation gratuite à partir du 2^{ème} enfant*



55 ANS et PLUS

Une couverture dédiée, qui répond aux besoins de votre âge.

Notre plus

- + Activité sportive ou culturelle remboursée à l'adhésion*



TRAVAILLEURS NON SALARIÉS - TNS

Professions libérales, artisans, commerçants, dirigeants TPE-PME...
notre gamme de 6 niveaux de garanties est étudiée pour vous.

Nos plus

- + éligible Loi Madelin
- + 6 mois de portabilité



ENTREPRISES

REMPART MUTUELLE s'engage aux côtés des entreprises et de leurs salariés pour les accompagner à mettre en place la protection collective adaptée, au meilleur coût.

Notre plus

- + Etude personnalisée par des conseillers dédiés



AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Nos formules sont ajustées selon votre statut de fonctionnaire d'état ou territorial.

Nos plus

- + Offres labellisées pour les agents territoriaux



AGENTS HOSPITALIERS

Nos garanties sont conçues pour correspondre à vos besoins et satisfaire ceux de votre famille.

Nos plus

- + Avantages pour vos enfants et votre conjoint
- + 50% de remise sur la cotisation du 2^{ème} enfant et gratuit dès le 3^{ème} enfant

*Voir conditions auprès de nos conseillers

REMPART MUTUELLE couvre aujourd'hui plus de 17 000 personnes en prévoyance.

La Prévoyance est le complément idéal à votre couverture santé.

Que vous soyez jeune actif, salarié, travailleur indépendant, fonctionnaire, retraité... se prémunir face aux aléas de la vie et protéger ses proches, c'est anticiper pour surmonter des situations parfois très difficiles à vivre.

C'est pourquoi, nous proposons des solutions pour maintenir votre niveau de vie.



HOSPITALISATION

REMPART HOSPI vous assure la sérénité d'une hospitalisation plus confortable. Vous bénéficiez d'une indemnité journalière forfaitaire que vous pouvez utiliser librement pour des prestations non remboursées par la Sécurité Sociale.



MAINTIEN DE SALAIRE (OFFRE LABELLISÉE POUR LES AGENTS TERRITORIAUX)

Dans le cadre d'un arrêt de travail pour maladie non professionnelle, hospitalisation ou accident, nous compensons en partie ou en totalité votre perte de revenus. La garantie CYBÉLIA intervient également en cas d'invalidité ou de décès.



PRÉVOYANCE TNS (éligible à la Loi Madelin)

Les travailleurs non-salariés disposent d'une protection sociale souvent insuffisante. Avec REMPART PRO, vous bénéficiez de garanties spécifiques en cas d'arrêt de travail, pour maintenir votre activité, répondre à vos besoins et à ceux de vos proches.



PRÉVOYANCE COLLECTIVE

REMPART MUTUELLE s'engage aux côtés des entreprises et de leurs salariés pour les accompagner à mettre en place la couverture prévoyance collective la plus adaptée.



DÉPENDANCE

Dans le cas d'une perte d'autonomie, vous percevez une rente mensuelle qui facilite votre maintien à domicile ou peut vous aider à couvrir des frais de séjour en établissement spécialisé.



REMPART PHÉNIX

Certaines situations de vie font basculer l'équilibre familial et un décès génère parfois des conséquences financières irrémédiables. REMPART Phénix permet d'y pallier grâce au versement d'un capital, sans frais de succession.



OBSÈQUES

Souscrire un contrat obsèques permet de faire connaître vos dernières volontés et d'avoir la certitude que vos proches pourront organiser vos obsèques selon vos désirs et respecter vos choix, sans avoir assuré la charge financière.

A large, stylized white letter 'E' is positioned on the left side of the page, set against a solid teal background. The 'E' has rounded corners and a thick stroke, creating a modern, graphic look.

NOS GARANTIES SANTÉ - CLUBS DE JUDO
CCN SPORT - REMPART MUTUELLE

Garanties conformes à la définition des contrats dits « Solidaires et Responsables », au sens notamment des dispositions de l'article L.871-1 du Code de la Sécurité Sociale et des articles R.871-1 et R.871-2 de ce même code, modifiées par la loi n° 2018-7203 du 22 décembre 2018 et par le décret n° 2019-21 du 11 janvier 2019 relatifs au 100 % santé. Les taux et montants de remboursement indiqués sont ceux du remboursement cumulé de la Sécurité Sociale (AMO) et de la Mutuelle dans la limite des frais engagés sur la base de remboursement (BRSS) en vigueur au 1er janvier 2026. Toutes les prestations sont entendues « par bénéficiaire ».

	SP01 NIVEAU 1 - BASE	SP02 NIVEAU 2	SP03 NIVEAU 3	SP04 NIVEAU 4
HOSPITALISATION	Frais de séjour en établissement conventionné	130 %	150 %	180 %
	Frais de séjour en établissement non conventionné	100 %	100 %	100 %
	Honoraires de praticiens, ACO, ADA, ATM, ADC (OPTAM et OPTAM-CO)	150 %	190 %	200 %
	Honoraires de praticiens, ACO, ADA, ATM, ADC (NON OPTAM et NON OPTAM-CO)	120 %	150 %	180 %
	Forfait hospitalier (en MCO, SSR, Psychiatrie sauf Établissements médico-sociaux)	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	Forfait Patient Urgences (FPU)	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	Participation aux frais pour actes lourds > 120 €	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	Chambre particulière en secteur conventionné (y compris maternité, avec nuitée ou en ambulatoire) ⁽¹⁾	30 €/jour	40 €/jour	50 €/jour
	Frais d'accompagnement (lit et repas) Montant forfaitaire : sans limite pour enfant de moins de 15 ans ou adulte handicapé	-	30 €/jour	40 €/jour
	Cure thermale en milieu hospitalier	100 %	100 %	100 %
Transport remboursé Sécurité Sociale, y compris non lié à une hospitalisation	100 %	100 %	100 %	

Réseau de soins ACTIL (tarifs négociés auprès des professionnels de santé)				
Soins dentaires & Prothèses dentaires	100% Santé*		100% dans la limite des Honoraires Limites de Facturation (HLF)	
Soins dentaires	100 %	100 %	100 %	100 %
Honoraires maîtrisés (dans la limite des HLF)				
- Prothèses remboursées par la Sécurité Sociale	175 %	200 %	270 %	300 %
- Inlays core	175 %	200 %	270 %	300 %
- Inlays - Onlays	160%	200 %	200 %	200 %
Honoraires libres				
- Prothèses remboursées par la Sécurité Sociale	175 %	200 %	270 %	300 %
- Inlays core	175 %	200 %	270 %	300 %
- Inlays - Onlays	160%	200 %	200 %	200 %
- Prothèses non remboursées par la Sécurité Sociale (limité à 2 par an)	-	-	-	250 €/unité
Autres actes dentaires				
- Orthodontie acceptée par la Sécurité Sociale (jusqu'à 2 semestres par an par bénéficiaire)	160 %	200 %	270 %	275 %
- Orthodontie refusée par la Sécurité Sociale (jusqu'à 2 semestres par an par bénéficiaire)	-	-	-	250 €
- Implantologie non prise en charge par la Sécurité Sociale (limitée à 2 par an, non cumulable avec parodontologie)	-	-	-	300 €/unité
- Parodontologie non remboursée par la Sécurité Sociale (par an, non cumulable avec l'implantologie)	-	-	-	600 €

Pharmacie (médicaments SMR : Sécurité Sociale faible 15 %, modéré 30 %, majeur ou important 65 %)	100 %	100 %	100 %	100 %
Honoraires médecins généralistes (Consultations, Visites) (OPTAM et OPTAM-CO)	120 %	130 %	130 %	160 %
Honoraires médecins généralistes (Consultations, Visites) (NON OPTAM et NON OPTAM-CO)	100 %	100 %	100 %	130 %
Honoraires médecins spécialistes (Consultations, Visites) ACO, ADA, ATM, ADC (OPTAM et OPTAM-CO)	150 %	175 %	200 %	200 %
Honoraires médecins spécialistes (Consultations, Visites) ACO, ADA, ATM, ADC (NON OPTAM et NON OPTAM-CO)	120 %	130 %	180 %	180 %
Actes d'Imagerie (ADI), Actes d'Echographie (ADE) densitométrie osseuse et traitements par rayons (OPTAM et OPTAM-CO)	150 %	175 %	200 %	200 %
Actes d'Imagerie (ADI), Actes d'Echographie (ADE) densitométrie osseuse et traitements par rayons (NON OPTAM et NON OPTAM-CO)	120 %	130 %	180 %	180 %
Analyses et examens de laboratoire	100 %	100 %	100 %	100 %
Actes de kinésithérapie, Soins infirmiers, Orthophonistes, Orthoptistes, Sages-Femmes, Auxiliaires médicaux...	100 %	100 %	100 %	100 %
Mon soutien PSY : séances d'accompagnement psychologique remboursées par la Sécurité Sociale	100 %	100 %	100 %	100 %

Protéger, au sens fort

MATÉRIEL MÉDICAL

	SP01 NIVEAU 1 - BASE	SP02 NIVEAU 2	SP03 NIVEAU 3	SP04 NIVEAU 4
Appareils et matériels à prise en charge renforcée (fauteuils roulants, prothèses capillaires Classe II)	100% Santé* Prise en charge intégrale dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)			
Autres fauteuils roulants	100 % RO	100 % RO	100 % RO	100 % RO
Prothèses capillaires Classe I	100 %	100 %	100 %	100 %
Prothèses mammaires, oculaires ou capillaires Classe III et IV	100 %	100 %	100 %	100 %
Orthopédie et autres prothèses prises en charge par la Sécurité Sociale (hors aides auditives)	130 %	160 %	220 %	220 %
Autres matériels médicaux inscrits sur liste LPP	100 %	100 %	100 %	100 %

OPTIQUE

Réseau de soins ACTIL (tarifs négociés auprès des professionnels de santé)				
Optique	100% Santé* Prise en charge intégrale dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)			
Lunettes ⁽³⁾ : Monture + 2 verres de tous types (Classe A)	Remboursement des montures plafonné à 100 €			
- Montures + 2 verres simples	150 €	160 €	210 €	280 €
- Montures + 2 verres complexes	285 €	330 €	420 €	480 €
- Montures + 1 verre simple + 1 verre complexe	230 €	240 €	320 €	340 €
Lentilles (forfait annuel, commun aux lentilles acceptées et refusées par la Sécurité Sociale)				
- Lentilles acceptées par la Sécurité Sociale	100 % + 70 €	100 % + 150 €	100 % + 200 €	100 % + 200 €
- Lentilles refusées par la Sécurité Sociale	70 €	150 €	200 €	200 €
Traitement de la myopie au laser ou autre chirurgie réfractive ⁽²⁾	-	-	-	150 €/oeil

AIDES AUDITIVES ⁽⁴⁾


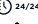





Réseau de soins ACTIL (tarifs négociés auprès des professionnels de santé)				
Audioprothèses - Équipement (Classe I) par oreille	100% Santé* Prise en charge intégrale dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)			
Audioprothèses « Équipement Prix Libre » (Classe II) dans la limite de 1 700 € par équipement unitaire	130 %	160 %	200 %	200 %
Accessoires, consommables et piles remboursées Sécurité Sociale	100 %	100 %	100 %	100 %

MÉDECINE DOUCE
PRÉVENTION ⁽²⁾

Vaccin antigrippe, contre la méningite et le choléra	100 %	100 %	100 %	100 %
Acupuncture ou Chiropractie ou Diététicien ou Etiopathie ou Nutritionniste ou Ostéopathie ou Pédicurie ou Podologie ou Psychomotricien (adultes) (sur facture d'un praticien diplômé mentionnant la fédération dont il relève ou sur prescription médicale)	1 séance/an 40 €/séance	2 séances/an 40 €/séance	3 séances/an 40 €/séance	5 séances/an 40 €/séance
Ergothérapeutes et psychomotriciens (pour les enfants tels que définis dans les conditions générales)	3 séances/an 50 €/séance	3 séances/an 50 €/séance	3 séances/an 50 €/séance	3 séances/an 50 €/séance
Cure thermale hors hôpital (forfait hébergement, transport et surveillance médicale) (par an et par bénéficiaire)	-	-	-	200 €
Certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (CAC) ⁽⁵⁾	30 €	30 €	30 €	30 €

SERVICES INCLUS QUELLE QUE SOIT VOTRE GARANTIE

AUTRES SERVICES

-  **REMPART AIDANTS** - Soutien aux aidants
-  **REMPART ASSISTANCE** ^{24/24} - Prise en charge lors d'imprévus de santé
-  **REMPART AVANTAGES** - Amélioration du bien-être et du pouvoir d'achat
-  **REMPART PARENTALITÉ** - Soutien à la parentalité
-  **REMPART SOLIDARITÉ** - Accompagnement humain et digital des parcours de vie
-  **MÉDECIN DIRECT** - Téléconsultation médicale
-  **DEUXIEME AVIS** - Avis médical complémentaire

Services accessibles 24h/24 et 7J/7 depuis votre Espace Adhérent sur rempartmutuelle.fr et sur votre application REMPART POCKET

*Tels que définis réglementairement

(1) Tarif conventionnel en hôpital (2) Prestation sans tiers payant (3) Conformément à l'article L 165-1 du Code de la sécurité sociale : pour les adultes et les enfants de plus de 16 ans, le renouvellement d'un équipement (1 monture + 2 verres) est possible au terme d'une période minimale de 2 ans après la dernière prise en charge, sauf en cas d'évolution de la vision ou dans le cas de déficit visuel nécessitant deux équipements sur justification médicale (vision de loin et vision de près). Pour les enfants de plus de 6 ans et de moins de 16 ans, le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (1 monture + 2 verres) est possible au terme d'une période minimale d'un an après le dernier remboursement d'un équipement complet. Pour les enfants jusqu'à 6 ans se référer à l'arrêté du 3 décembre 2018. Pour les autres cas dérogatoires, se référer à la notice d'information. C'est la date d'acquisition de l'équipement qui permet de déterminer la date de son renouvellement. Dans la limite des plafonds de remboursements prévus par les cahiers des charges des contrats dits « solidaires et responsables ». (4) Le renouvellement d'une aide auditive ne peut intervenir avant une période de 4 ans suivant la date de délivrance de l'aide auditive précédente. Ce délai s'entend pour chaque oreille indépendamment. S'agissant des équipements relevant de la classe II, la garantie souscrite couvre dans tous les cas le montant minimal de la prise en charge fixé dans le cadre de la législation relative au « contrat responsable ». (5) Montant forfaitaire par acte et par an. Remboursement jusqu'à 4 par famille (2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants).

Lexique

- ACO : Actes d'obstétrique
- ADA : Actes d'anesthésie
- ADC : Actes de chirurgie
- ADI : Actes d'imagerie
- ADE : Actes d'échographie
- AMC : Assurance Maladie Complémentaire
- AMO : Assurance Maladie Obligatoire
- ATM : Actes Techniques Médicaux
- DPTM : Dispositif de pratique tarifaire maîtrisée
- FR : Frais réels
- HLF : Honoraires Limite de Facturation
- HN : Hors Nomenclature
- LPP : Liste des Produits et Prestations
- MCO : Médecine - Chirurgie - Obstétrique
- OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée
- OPTAM-ACO : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, Anesthésie, Chirurgie et Obstétrique
- PLV : Prix Limite de Vente
- PMSS : Plafond Mensuel Sécurité Sociale
- SMR : Service Médical Rendu
- SSR : Soins de Suite et de Réadaptation

Les verres pris en charge sont définis ci-après :

Verres simples

- verres unifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries
- verres unifocaux sphérocyliques dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries
- verres unifocaux sphérocyliques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries

Verres complexes

- verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries
- verres unifocaux sphérocyliques dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries
- verres unifocaux sphérocyliques dont la sphère est inférieure à -6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie
- verres unifocaux sphérocyliques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est comprise entre -4,00 et +4,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyliques dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyliques dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries

Verres très complexes

- verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyliques dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyliques dont la sphère est inférieure à -8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie
- verres multifocaux ou progressifs sphérocyliques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (4 005 € au 1er janvier 2026)

Socle NIVEAU 1	SPO1		RENFORTS FACULTATIFS					
	NIVEAU 1 SPO1		NIVEAU 2 SPO1 + R1SP		NIVEAU 3 SPO1 + R2SP		NIVEAU 4 SPO1 + R3SP	
	Base TARIF en PMSS	Base TARIF en €	Base TARIF en PMSS	Base TARIF en €	Base TARIF en PMSS	Base TARIF en €	Base TARIF en PMSS	Base TARIF en €
Cotisation mensuelle (TSA 13,27 % connue à ce jour sous réserve de modification)	Base conventionnelle obligatoire pour le salarié		Tarif additionnel Facultatif à la couverture SPO1 pour atteindre les niveaux 2, 3 ou 4 selon le cas					
Tarif salarié	0,91 %	36,45 €	+0,34 %	+ 13,62 €	+ 0,62 %	+ 24,83 €	+ 0,90 %	+ 36,05 €
Tarif Conjoint	1,10 %	44,06 €	+0,42 %	+ 16,82 €	+ 0,69 %	+ 27,63 €	+ 0,96 %	+ 38,45 €
Tarif 1^{er} enfant (Gratuit à partir du 2 ^{ème} enfant)	0,61 %	24,43 €	+0,22 %	+ 8,81 €	+ 0,38 %	+ 15,22 €	+ 0,55 %	+ 22,03 €

Socle NIVEAU 2	SPO2		RENFORTS FACULTATIFS			
	NIVEAU 2 SPO2		NIVEAU 3 SPO2 + R4SP		NIVEAU 4 SPO2 + R5SP	
	Base TARIF en PMSS	Base TARIF en €	Base TARIF en PMSS	Base TARIF en €	Base TARIF en PMSS	Base TARIF en €
Cotisation mensuelle (TSA 13,27 % connue à ce jour sous réserve de modification)	Socle obligatoire pour le salarié		Tarif additionnel Facultatif à la couverture SPO2 pour atteindre les niveaux 3 ou 4 selon le cas			
Tarif salarié	1,07 %	42,85 €	+ 0,39 %	+ 15,62 €	+ 0,68 %	+ 27,23 €
Tarif Conjoint	1,37 %	54,87 €	+ 0,40 %	+ 16,02 €	+ 0,70 %	+ 28,04 €
Tarif 1^{er} enfant (Gratuit à partir du 2 ^{ème} enfant)	0,77 %	30,84 €	+ 0,21 %	+ 8,41 €	+ 0,38 %	+ 15,22 €

Socle NIVEAU 3	SPO3		RENFORT FACULTATIF	
	NIVEAU 3 SPO3		NIVEAU 4 SPO2 + R5SP	
	Base TARIF en PMSS	Base TARIF en €	Base TARIF en PMSS	Base TARIF en €
Cotisation mensuelle (TSA 13,27 % connue à ce jour sous réserve de modification)	Socle obligatoire pour le salarié		Tarif additionnel Facultatif à la couverture SPO3 pour atteindre le niveau 4	
Tarif salarié	1,36 %	54,47 €	+ 0,38 %	+ 15,22 €
Tarif Conjoint	1,58 %	63,28 €	+ 0,41 %	+ 16,42 €
Tarif 1^{er} enfant (Gratuit à partir du 2 ^{ème} enfant)	0,90 %	36,05 €	+ 0,24 %	+ 9,61 €

Socle NIVEAU 4	SPO4	
	NIVEAU 4 SPO4	
	Base TARIF en PMSS	Base TARIF en €
Cotisation mensuelle (TSA 13,27 % connue à ce jour sous réserve de modification)	Socle obligatoire pour le salarié	
Tarif salarié	1,57 %	62,88 €
Tarif Conjoint	1,79 %	71,69 €
Tarif 1^{er} enfant (Gratuit à partir du 2 ^{ème} enfant)	1,04 %	41,65 €

Votre carte de mutuelle, appelée aussi "carte tiers payant" ou "carte d'adhérent", est un document indispensable pour faciliter vos démarches et bénéficier de la prise en charge de vos dépenses de santé.



Lors de sa présentation à un professionnel de santé, elle certifie que vous bénéficiez d'une complémentaire santé, et vous permet d'éviter l'avance de vos frais.

Vous pouvez, à tout moment, télécharger la version numérique de votre carte Tiers Payant en cours de validité dans votre espace adhérent sur rempartmutuelle.fr ou sur votre application mobile REMPART POCKET.

Notre opérateur de Tiers Payant ACTIL, dont vous bénéficiez, dispose de près de 280 000 accords avec des professionnels de santé.

Plus localement, en Occitanie, ce sont 44 624 professionnels de santé concernés.



AVANTAGES
ADHÉRENT

ACTIL inclut un réseau de soins qui vous permet de bénéficier de conditions avantageuses pour les soins dentaire, optique et audition.

Optique

Avec plus de 12 000 Opticiens, soit une couverture nationale de 90%, le réseau permet une remise de l'ordre de 17% à 19% en moyenne, par rapport au prix moyen du marché. En outre, en cas de casse, le remplacement est gratuit pour les montures (délai de 2 ans) et les verres (délai de 1 an).

Audioprothèse

Avec plus de 5 400 audioprothésistes, soit une couverture nationale de 90%, le réseau prévoit un encadrement des tarifs par gamme d'appareil. Le gain pour le bénéficiaire, par rapport au prix moyen du marché, varie de 113 € à 570 € selon la nature de l'équipement.

Dentaire

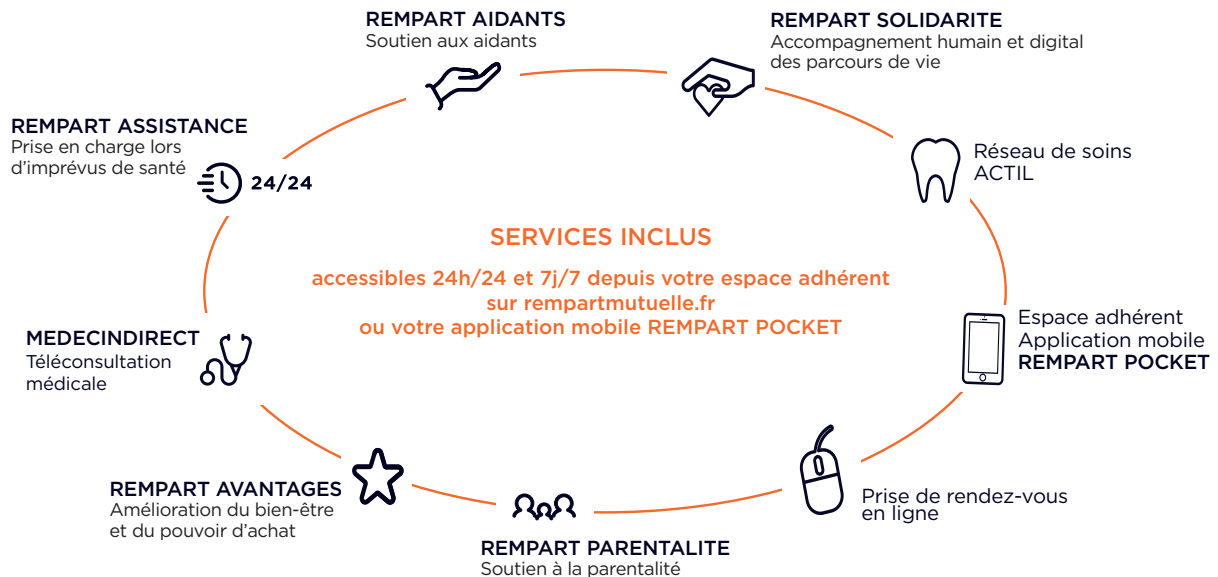
Avec 5 800 Chirurgiens-dentistes et centres conventionnés, le réseau prévoit un encadrement tarifaire des actes par zone géographique, y compris pour les soins orthodontiques.

Le réseau de soins ACTIL en Occitanie

	Dentistes	Optique	Centre d'audition	Total
Ariège	21	24	33	78
Aude	62	75	34	171
Aveyron	23	52	23	98
Haute-Garonne	584	293	149	1 026
Gers	20	43	15	78
Hérault	304	258	156	718
Landes	56	100	44	200
Lot	13	41	24	78
Lot-et-Garonne	32	77	26	135
Pyrénées-Atlantiques	174	127	73	374
Hautes-Pyrénées	84	48	27	159
Pyrénées-Orientales	77	111	65	253
Tarn	29	82	36	147
Tarn-et-Garonne	19	57	23	99
Total	1 498	1 388	728	3 614

LES SERVICES REMPART MUTUELLE
INCLUS DANS NOS CONTRATS

Vous accompagner au quotidien, c'est aussi vous offrir des avantages exclusifs qui vont au-delà des remboursements de soins.




Vous assistez un proche en perte d'autonomie, cet investissement est lourd et bouleverse l'organisation de votre vie personnelle/professionnelle. Sollicitez les équipes dédiées qui seront à votre écoute pour vous conseiller, vous guider, vous soulager.



Un imprévu de santé, une urgence médicale ? Après accord préalable, obtenez la prise en charge de prestations comme l'aide-ménagère, la garde d'enfants et d'animaux de compagnie, le soutien scolaire, l'acheminement de médicaments, des frais médicaux à l'étranger...



Bénéficiez de tarifs préférentiels auprès d'enseignes locales et nationales : équipement de la maison, courses, voyages, loisirs, bien-être, presse, services, hôtels, cinéma, restaurants... Réduisez vos dépenses du quotidien... améliorez votre pouvoir d'achat.



Des difficultés dans votre rôle de parent, au sein du foyer ? Soulagez votre charge mentale et profitez d'un accompagnement psycho-social, de conseils pour renouer le dialogue avec vos enfants et retrouver l'équilibre familial.



Vous sentez que vous êtes dépassé, vous ne parvenez pas à résoudre des situations auxquelles vous êtes confrontés. Les conseillers de vie sociale vous accompagnent à trouver des solutions concrètes face aux problématiques du quotidien, qu'elles soient familiales, professionnelles ou financières : logement, équilibre budgétaire, perte d'emploi...



Consultez un médecin en ligne, où que vous soyez, avec ou sans rendez-vous.
REMPART MUTUELLE prend en charge à 100% vos téléconsultations médicales.



Obtenez l'avis complémentaire d'un médecin spécialiste de votre problème de santé en moins de 7 jours, sans vous déplacer.

Ce service, recommandé par 97 % de ses usagers, est pris en charge intégralement par REMPART MUTUELLE au bénéfice de ses adhérents en contrat collectif.

A large, stylized graphic of a pen nib, rendered in a dark teal color, is positioned on the left side of the page. The nib is oriented vertically, pointing downwards. The background is a solid, medium-teal color.

L'ESPACE ADHÉRENT

L'APPLICATION REMPART POCKET



Retrouvez tout l'univers REMPART MUTUELLE dans votre poche grâce à l'application REMPART POCKET.

Disponible sur :  App Store  Google Play

En version ordinateur ou version mobile, votre espace adhérent vous permet de :

- visualiser votre carte Tiers Payant et ainsi justifier de vos droits auprès des professionnels et établissements de santé
- consulter 24h/24 et 7j/7, avec la possibilité de télécharger vos décomptes, de réaliser des recherches selon différents critères : date de soins, bénéficiaire, type d'actes remboursés
- nous adresser vos devis, factures, changement de situation, attestations
- se connecter aux services REMPART MUTUELLE, inclus dans vos garanties
- géolocaliser les professionnels de santé de notre réseau de soins
- rechercher des professionnels de santé
- gérer vos informations personnelles et consulter vos documents contractuels
- prendre connaissance des notices d'information des médicaments autorisés à la vente
- accéder à des conseils santé et prévention

...

Page d'accueil - Menu

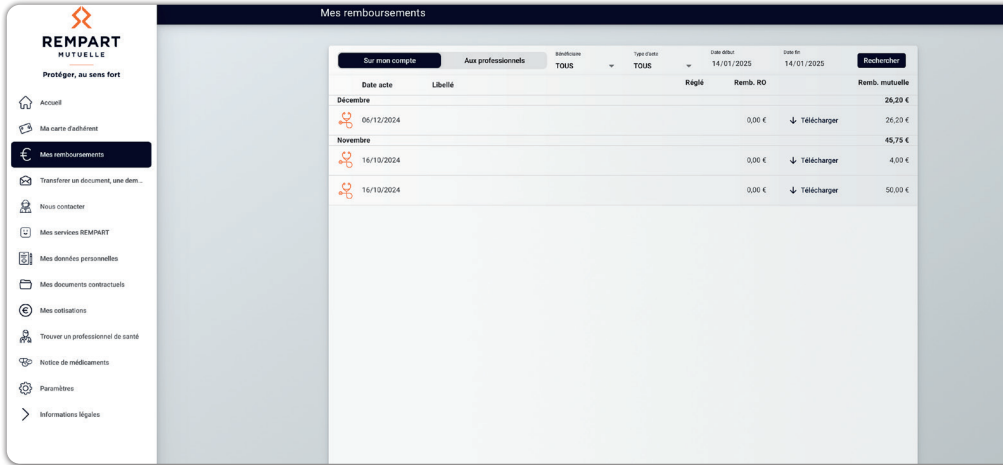


VERSION ORDINATEUR



VERSION MOBILE

Page "Mes remboursements"

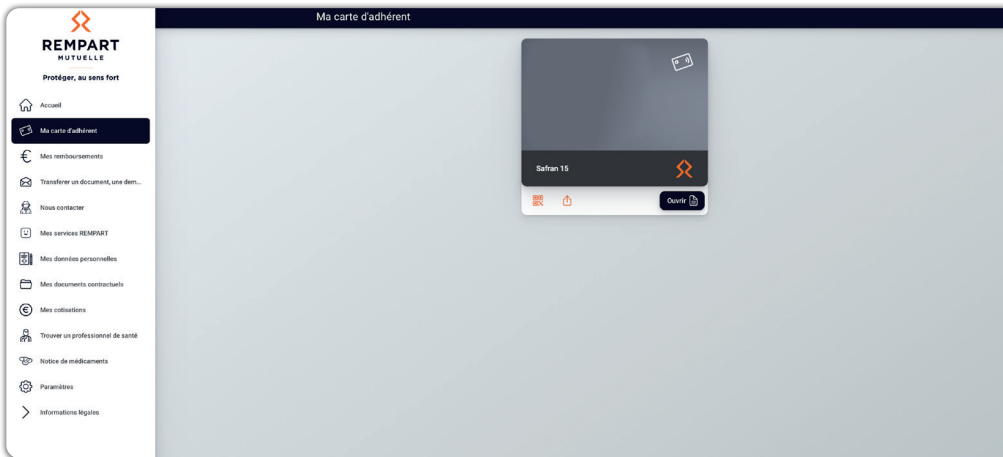


VERSION ORDINATEUR



VERSION MOBILE

Votre carte Tiers Payant

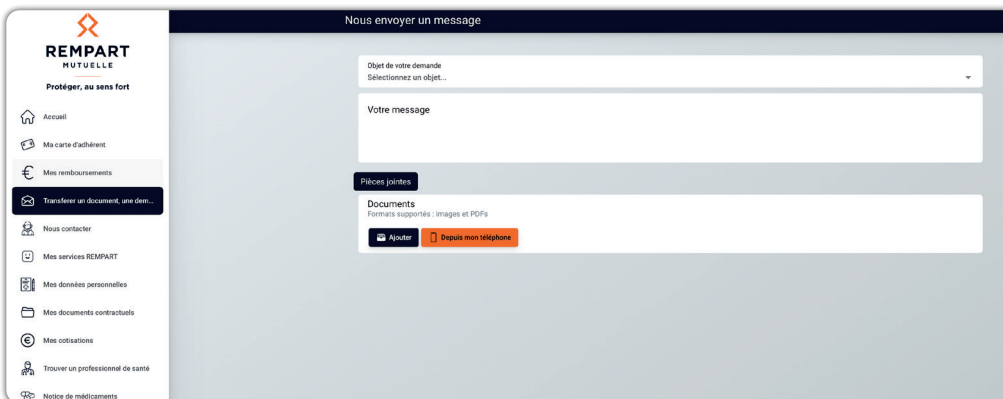


VERSION ORDINATEUR

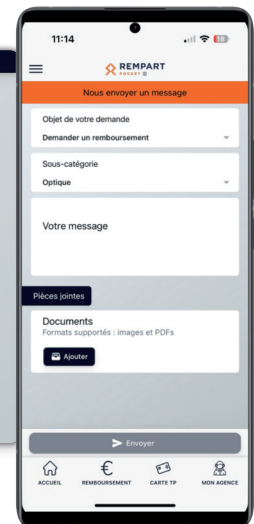


VERSION MOBILE

Page pour nous envoyer une demande, un message

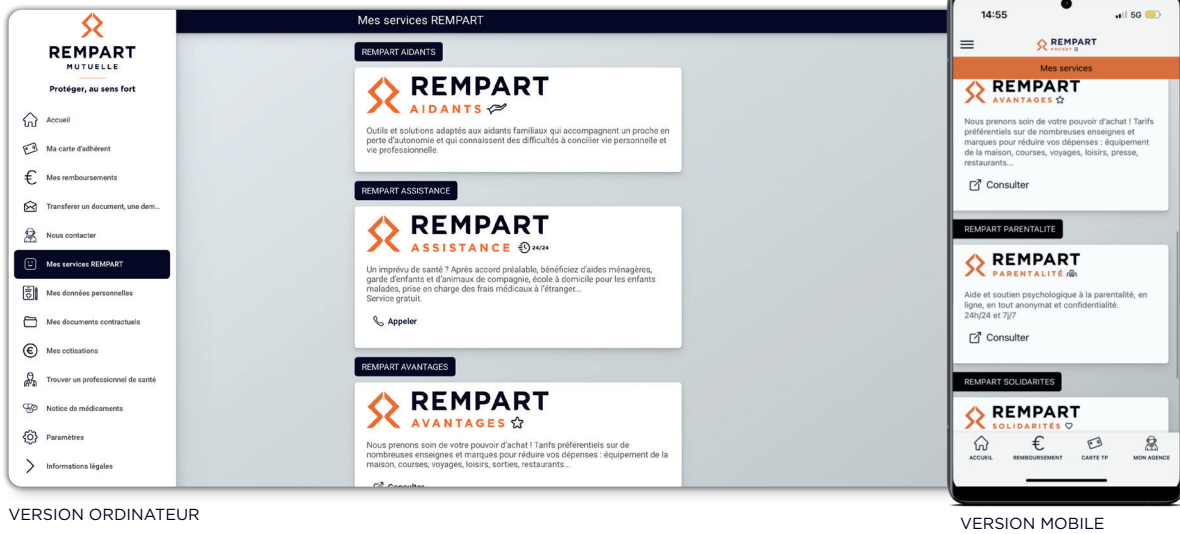


VERSION ORDINATEUR

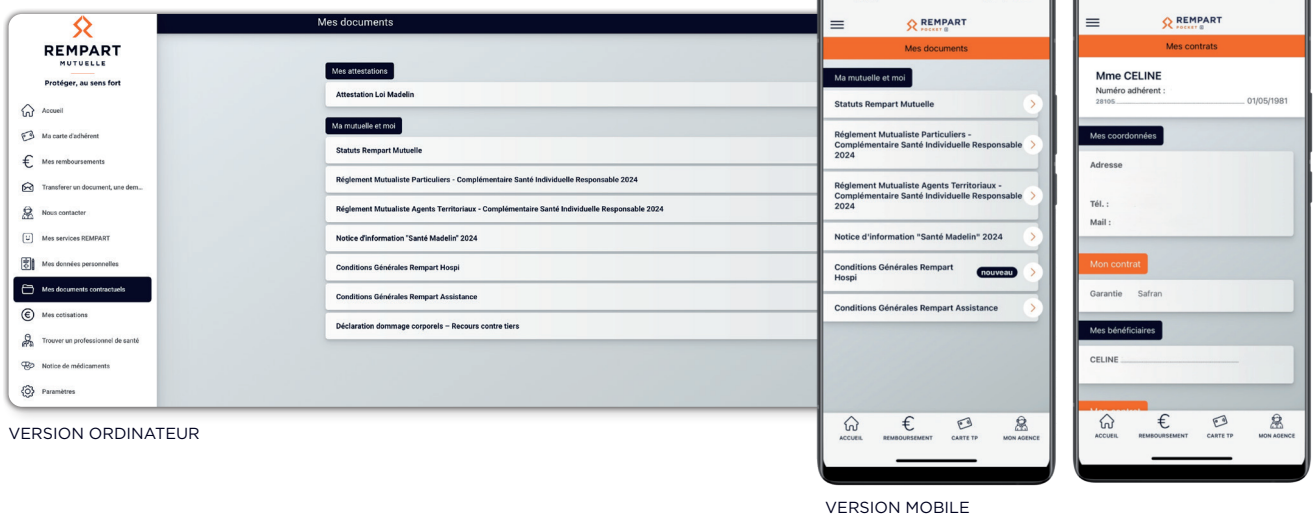


VERSION MOBILE

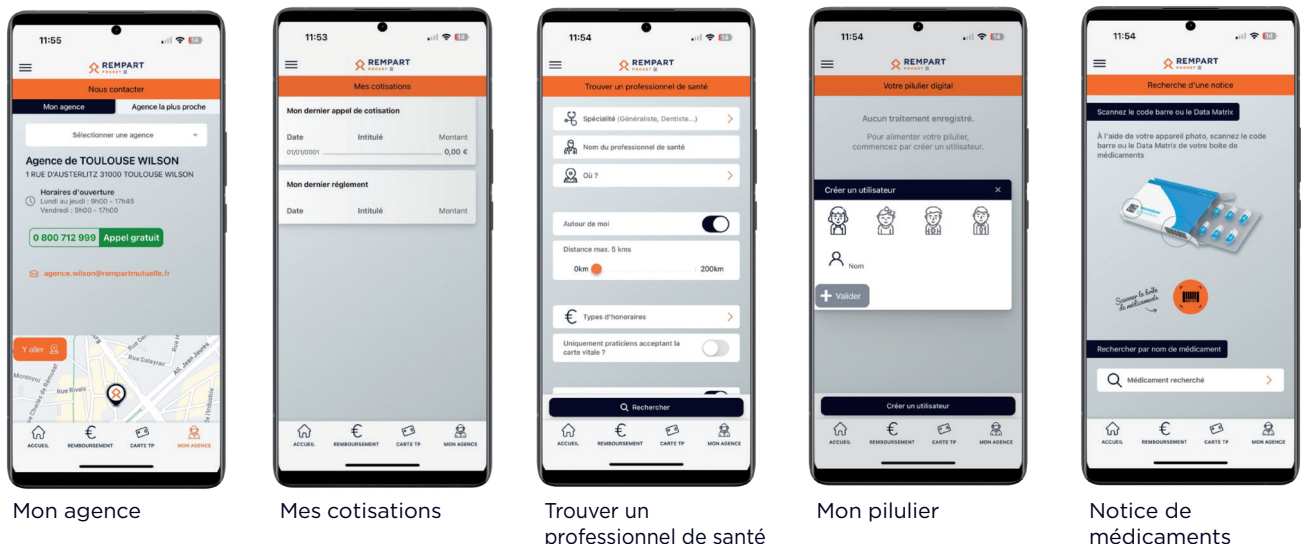
Page "Mes services" inclus dans votre couverture santé



Page "Mes informations personnelles et contractuelles"



D'autres fonctionnalités sont à votre disposition





COMMENT NOUS CONTACTER
COMMENT ADHÉRER

Obtenez votre étude personnalisée

VOTRE CONTACT DÉDIÉ

Jean-Pierre LOPES
Conseiller Santé Prévoyance Entreprises

05 67 20 50 87
06 08 36 39 79
jp.lopes@rempartmutuelle.fr

Carte de visite - Vcard



PRENEZ RENDEZ-VOUS

Scannez pour prendre rendez-vous avec votre conseiller

ou cliquez ICI



RÉSEAU D'AGENCES REMPART MUTUELLE

Agence TOULOUSE Wilson
Lundi au jeudi > 9h00 - 17h45
Vendredi > 9h00 - 17h00
1 Rue d'Austerlitz 31000 TOULOUSE
agence.wilson@rempartmutuelle.fr

Agence COLOMIERS
Lundi au vendredi
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h30
3 Passage du Périgord C.Cial Plein Centre
31770 COLOMIERS
agence.colomiers@rempartmutuelle.fr

Agence REVEL
Mardi et jeudi > 9h00 - 12h30 / 13h15 - 17h30
Vendredi > 9h00 - 12h00
21 Rue de Vauré 31250 REVEL
agence.revel@rempartmutuelle.fr

Agence MURET
Lundi > 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Mardi au vendredi > 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h30
4 Place de la Paix 31600 MURET
agence.muret@rempartmutuelle.fr

Agence St GAUDENS
Lundi au vendredi > 8h45 - 12h00 / 13h30 - 17h45
43 Boulevard Charles de Gaulle 31800 St GAUDENS
agence.stgaudens@rempartmutuelle.fr

Agence ALBI
Lundi > 13h45 - 17h45
Mardi au vendredi > 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h45
52 Avenue du Général de Gaulle 81000 ALBI
agence.albi@rempartmutuelle.fr

Agence CASTRES
Lundi > 13h30 - 17h45
Mardi, jeudi et vendredi > 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h45
10 Place Pierre Fabre 81100 CASTRES
agence.castres@rempartmutuelle.fr

 **0970 82 81 80**
appel non surtaxé

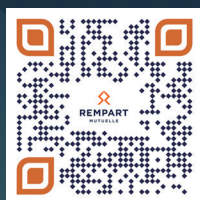
31. HAUTE-GARONNE

- AGENCE DE TOULOUSE WILSON 
- AGENCE DE COLOMIERS 
- AGENCE DE MURET 
- AGENCE DE REVEL 
- AGENCE DE SAINT GAUDENS 

81. TARN

- AGENCE D'ALBI 
- AGENCE DE CASTRES 





rempartmutuelle.fr

Suivez-nous et retrouvez toute notre actualité
sur les réseaux sociaux.



REMPART MUTUELLE - 1, rue d'Austerlitz - CS 27261 - 31072 Toulouse cedex 6

